

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO 1826**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 16 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1826 décrétant des travaux de démolition du bâtiment situé au 4790 de la rue Dollard et un emprunt de 695 857 \$ à cette fin. Cet emprunt sera financé sur une période de 10 ans. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, le 19 juin 2019.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière